PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FÉVRIER 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 février 2010, s'est réuni à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLÉ, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire,

Mme LALY, M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER, Mme GONZALEZ, M. JARJANETTE, Mme BRÉART, Maires Adjoints.

M. TROUDART, M. DEHAUT, M. BRUGEROLLE, M. DELLA-MUSSIA, Mme MAGGI, Mme PERRU, M. STHOREZ, Mme PARREIRA, M. CORTEZ, M. AURIOL, M. MINÉO, Mme DANIEL, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

M. DUPRÉ, pouvoir à Mme LALY Mme PELLET-SCHIFFRINE, pouvoir à Mme REILHE Mme BORDUY, pouvoir à M. JARJANETTE M. BOUSLAMA, pouvoir à Mme SCHNEIDER Mme LERFEL, pouvoir à Mme BRÉART M. TERJMAN, pouvoir à M. MINÉO Mme BINAGHI, pouvoir à Mme DANIEL

ETAIT ABSENTE

Mme MACHADO



Secrétaire de Séance :

Madame MAGGI Ana a été désignée, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2009 est approuvé à l'UNANIMITE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2010

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2010 est approuvé à l'UNANIMITE.

<u>1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009– COMPTE DE GESTION 2009</u> - ADOPTION DES COMPTES – AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur: Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Conformément à l'article L.1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le budget d'une collectivité territoriale a été réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif intervient avant le vote du budget primitif afférent à l'exercice suivant.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2009 qui est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 du Trésorier Principal et donne lecture des données synthétiques sur la situation financière de la commune.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un Président de Séance pour l'approbation du Compte Administratif.

* Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Désigne Madame Christine LALY, Maire-Adjoint

Le Maire ayant quitté la salle,

* Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ et sous la présidence de Madame LALY, Maire Adjoint,

Adopte, le Compte Administratif 2009 de la Commune.

Monsieur le Maire ayant repris la Présidence de la séance,

* Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Approuve le Compte de Gestion 2009 du Receveur.

* Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

<u>DÉCIDE</u> d'affecter à la section d'investissement la somme de 280.000 euros.

<u>DE MAINTENIR</u> à la section de fonctionnement la somme de 1.511.158,51 euros et à la section d'investissement le résultat 2009 de 180.620,35 euros.

*Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2009.

2 – AIDE FINANCIÈRE DE LA VILLE EN FAVEUR DES VICTIMES DU SÉISME SURVENU A HAÏTI

Rapporteur: Monsieur HAEMMERLÉ Maire

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'ampleur des dégâts causés par un séisme survenu à Haïti et propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

<u>ACCEPTE</u> le versement d'une aide financière exceptionnelle de 1.500 euros en faveur des victimes du séisme survenu à Haïti.

<u>DIT</u> que cette somme sera versée par l'intermédiaire d'un compte spécial ouvert par la Croix-Rouge Française. <u>3 – DÉCISIONS MUNICIPALES</u>

Rapporteur: Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire, Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009 modifié le 7 décembre 2009.

Décision Municipale n° 53/09 du 28 Octobre 2009

Mise à disposition de la piscine communautaire.

Convention entre la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne et la ville de Chennevières-sur-Marne agissant pour ses Centres de Loisirs

Décision Municipale n° 54/09 du 5 Novembre 2009

Approbation du contrat de maintenance relatif au photocopieur Triumph Adler DC 2330 situé à l'école élémentaire des Hauts de Chennevières – 11, rue Clément Ader à Chennevières-sur-Marne – Contrat n° 2009/30-10

Décision Municipale n° 55/09 du 27 Novembre 2009

Contrat de prestations de services – Société Olé Production Patinoire de plein air

Décision Municipale n° 56/09 du 7 Décembre 2009

Contrat de fourniture de chaleur par géothermie au groupe scolaire des Hauts de Chennevières, rue Clément Ader à Chennevières-sur-Marne

Décision Municipale n° 57/09 du 11 Décembre 2009

Patinoire de plein air – Chennevières sur glace

Décision Municipale n° 58/09 du 14 Décembre 2009

Radiation du parc automobile d'un véhicule de marque Renault - Modèle Express immatriculé 7551 PW 94

Décision Municipale n° 59/09 du 14 Décembre 2009

Radiation du parc automobile d'un véhicule de marque Piaggo modèle C TTE – Porter immatriculé 1967 RR 94

Décision Municipale n° 60/09 du 14 Décembre 2009

Radiation du parc automobile d'un véhicule de marque Honda modèle HRH 536HXE n° de série MZBH 822 6054

Décision Municipale n° 61/09 du 17 décembre 2009

Convention Atelier AFASER

Entretien d'une partie de la voirie

Décision Municipale n° 62/09 du 17 décembre 2009

Contrat de maintenance de mise à disposition d'emballage de gaz pour les ateliers municipaux

Décision Municipale n° 63/09 du 17 décembre 2009

Approbation du contrat de maintenance de l'horloge de l'ancienne Mairie

Décision Municipale n°64/09 du 17 décembre 2009

Contrat de prestations de services signé avec la S.A. SACPA, Accueil en fourrière des animaux errants

Décision Municipale n°65/09 du 17 décembre 2009

Approbation du contrat d'hébergement du nouveau site Internet-Service Communication

Décision Municipale n°66/09 du 31décembre 2009

Organisation des sessions pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) Convention d'IFAC 94

Décision Municipale n°01/10 du 8 janvier 2010

Prévention bucco-dentaire

Convention avec le département-Mise en place du Programme Local pour l'année scolaire 2009/2010

Décision Municipale n°02/10 du 15 janvier 2010

Centre Social Municipal

Accompagnement à la scolarité Convention avec l'Association En'Ouête de Trésors

<u>Décision Municipale n° 03/10 du 15 janvier 2010</u> Garderies Municipales-Remboursement de somme trop perçue

4 – QUESTIONS ORALES

Rapporteur: Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Présentées par Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Conseiller Municipal Groupe « Ensemble pour Chennevières » soutenu par le MODEM

Nous vous demandons, Monsieur le Maire de nous informer enfin sur vos intentions.

• Vous engagez-vous à bloquer tout projet de traversée routière de notre ville ? Vous engagez-vous à interdire toute déviation du trafic routier d'Ormesson sur le territoire de notre commune ? Certaines rumeurs font état d'une éventualité de renoncement au site propre pour la traversée de notre ville par le TCSP, ces rumeurs sont-elles fondées ?

Lors des réunions du Comité de pilotage ayant eu lieu en 2009, le Conseil Général avait envisagé la création de 2500 à 3000 logements, ce que notre groupe considérait alors comme un nombre trop élevé puisqu'il induisait une augmentation considérable de la population 5000 à 10000 habitants. Quelle est votre position sur ce point ?

Devant l'ampleur de ces changements, notre groupe est favorable à la création d'une commission extra municipale qui serait en charge d'étudier toutes les demandes du comité de pilotage et de travailler à la mise en œuvre d'une proposition émanant de l'avis de nos concitoyens. Y êtes-vous favorable ?

Le règlement intérieur municipal permet le recours au référendum local. Envisagez-vous d'utiliser cette procédure pour une consultation de l'ensemble de la population de notre ville sur votre projet urbain ? Si le projet routier préalablement envisagé était mis en œuvre, certains des habitants de notre ville seraient directement concernés. Il s'agit des résidants des quartiers du Moulin, du Belvédère, de la rue Aristide Briand et du Fort de Champigny. Etes-vous prêts à organiser au-delà de simples réunions, de véritables comités de quartier permettant aux Canavérois d'être non seulement informés mais aussi acteurs de leur avenir dans le cadre d'une démocratie réellement participative sur un thème qui les concerne directement ?

Réponse apportée par Monsieur le Maire

La ville s'est opposée au projet d'autoroute depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, le projet étudié est toujours celui d'un transport en commun en site propre (TCSP), associé à une voirie, selon deux hypothèses : voirie et TCSP/Voirie discontinue du tracé du TCSP. La volonté étant de limiter les nuisances au sein de ce nouveau secteur.

Le comité de pilotage qui réunit l'Etat, le département et les collectivités concernées ne s'est pas réuni depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale.

Trois études sont en cours, à savoir :

- Qualité architecturale de la ville,
- Possibilité d'aménagement de la VDO,
- Un programmiste étudie l'impact sur nos équipements de l'apport de population généré par l'urbanisation de ces emprises en tenant compte de l'étalement des projets dans le temps.

Sur le nombre de logements, plusieurs chiffres ont été annoncés pour Chennevières-sur-Marne. C'est l'objet de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage de préciser et valider le nombre de logements qui pourra être construit et de donner les moyens et arguments pour en parler avec la Préfecture.

Parallèlement, la commission d'urbanisme se réunira davantage et en fonction des propositions des cabinets d'architectes.

Lors de ces commissions, des rapports d'étape seront présentés. La population sera tenue informée, des réunions quartiers seront organisées.

Présentée par Monsieur Alexandre MINÉO, Conseiller Municipal Groupe « Ensemble pour agir »

• Nous souhaiterions que vous réexaminiez votre position sur la constitution d'une commission des finances.

Une telle commission revêt toute son importance quant à la préparation et au suivi du budget, ce d'autant que de grands enjeux s'annoncent pour le développement de Chennevières.

Nous aurions ainsi une vision globale et non pas parcellaire telle que vous nous la proposez à travers des commissions, ce qui permettrait de hiérarchiser les priorités de Chennevières et peut être de différer d'autres actions qui auraient pu nous paraître plus importantes lors des débats dans les autres commissions.

Réponse apportée par Monsieur le Maire

construction du budget.

Il n'est pas envisagé de créer une commission des finances. En effet, les commissions municipales étudient, chacune dans leur domaine, les projets municipaux présentés ensuite en Conseil Municipal. De plus, le Débat d'Orientation Budgétaire permet également d'échanger les différents points de vue sur la

• Lors du dernier conseil municipal vous nous avez fait part d'une avancée de vos réflexions concernant ALTIVAL.

Or, nous aurions aimé que ces thèmes là soient abordés en commission d'urbanisme où l'opposition est représentée.

Nous pourrions alors, avoir là un débat fructueux en toute connaissance de cause. Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous préciser votre méthodologie compte tenu que le sujet est d'importance et nécessite la participation de tous.

Réponse apportée par Monsieur le Maire

Comme évoqué précédemment, la commission d'urbanisme se réunira fréquemment, compte tenu des projets en cours. Une large diffusion sera mise en place au niveau de l'information à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 08.

NB : Le Compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe.

B. HAEMMERLÉ Maire